

*Jesu*; g) Dans la 3e messe de Noël, à *Et Verbum caro factum est* du 1er évangile, et au dernier évangile à *et procidentibus adoraverunt eum*; h) au verset *Veni* aux messes votives du Saint Esprit; enfin i) dans l'épître des messes votives de la Sainte Croix à *ut in nomine Jesu*.

La rubrique dit bien qu'à ces messes basses, le célébrant fait la gèneuflexion. Puis au n. 3, elle ajoute que le célébrant gèneuflecte à toutes ces mêmes paroles *in missa solemni*. Comme on le voit, elle ne distingue pas entre la lecture et le chant. Il ne faut donc pas s'étonner si l'enseignement des manuels de cérémonies n'est ni clair ni uniforme. Tandis que Baldeschi et Martinucci seuls avertissent le célébrant de ne pas gèneuflecter, en lisant ces paroles, mais seulement lorsqu'elles sont chantées, les autres manuels, même Le Vavas seur, exigent du célébrant deux gèneuflexions et pendant la lecture et pendant le chant de ces paroles. Aussi l'évêque du diocèse d'Urgel, en Espagne, a-t-il posé la question à la Congrégation des Rites. Le 29 mai 1900, il reçut, en réponse à son doute V, que le célébrant ne doit pas faire la gèneuflexion en lisant ces paroles, mais seulement lorsqu'elles seront chantées. On peut en lire le texte latin dans l'*Ami du clergé*, vol. XXII (1900), page 1067. Les liturgistes tinrent compte de cette décision si claire dans les éditions subséquentes et maintenant l'enseignement est exact et uniforme. On peut s'en assurer en feuilletant la 10e édition du *Cérémonial Romain* de Le Vavas seur. Le célébrant ne fait donc cette gèneuflexion qu'avec le chœur qui attend que ces paroles soient chantées soit par le sous-diacre dans l'épître, soit par le diacre dans l'évangile, soit par l'un des dia cres dans la *passion*, soit enfin par le chœur dans le verset qui précède l'évangile.

Dans cette réponse, on ne parle ni du chant du *Flectamus genua*, ni du chant du verset *Et incarnatus est* qui suivent d'autres règles.